



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

ATTRIBUTION DU MARCHÉ « TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU POSTE DE POLICE MUNICIPALE »

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° ;

VU la délibération du Conseil municipal n° DEL_0068_2024 en date du 18 novembre 2024, rendue exécutoire le 25 novembre 2024, déléguant à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services, quel que soit leur montant, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit la variation qu'ils entraînent par rapport au montant du contrat initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDERANT la procédure de commande publique pour le marché « travaux d'aménagement du poste de police municipale » lancée en procédure adaptée, avec une date limite de remise des offres fixée au 28 juillet 2025 à 10h00 ;

CONSIDERANT les seize offres reçues dans les délais, dont deux offres pour le lot 1, quatre offres pour le lot 2, deux offres pour le lot 3, deux offres pour le lot 4 et six offres pour le lot 5.

CONSIDERANT que les offres ont été analysées conformément aux critères énoncés dans le règlement de la consultation, à savoir :

- 60 points pour la valeur technique (qualité des matériaux et fournitures pour l'ensemble du chantier pour 30 points ; moyens humains et matériel pour 20 points ; méthodologie pour 10 points)
- 40 points pour le prix des prestations

CONSIDERANT que l'offre de la société SFP LEDUN – SIRET 440 978 955 00035 pour le lot 3 « Peinture / revêtement de sols » a été considérée anormalement basse et éliminée ;

TENANT COMPTE du rapport d'analyse des offres et plus précisément du classement des offres suivant :

Pour le lot 1 « Installation de chantier / démolition / maçonnerie / faïences » :

- 1 - MBTP – SIRET 419 707 997 00021 avec 86,50 points,
- 2 - SARL SOTRAFRAN – SIRET 424 813 772 00052 avec 82,58 points,

Pour le lot 2 « Menuiseries intérieures / cloisons / faux-plafonds » :

- 1 - GALLI MENUISERIE – SIRET 349 740 472 00015 avec 88,00 points,

2 - BTH – SIRET 442 888 673 00039 avec 86,41 points,
3 - AIB SAS – SIRET 818 226 797 00038 avec 79,62 points,
4 - SAS DIBRONM – SIRET 904 530 011 00017 avec 79,37 points,

Pour le lot 3 « Peinture / revêtement de sols » :

1 - SARL DOLPIERRE – SIRET 667 250 427 00024 avec 8,00 points,

Pour le lot 4 « Plomberie / chauffage / ventilation » :

1 - SAS MICHEL LEBLANC – SIRET 410 510 754 00022 avec 88,00 points,
2 - SASU LFC PLOMBERIE – SIRET 980 989 396 00026 avec 78,62 points,

Pour le lot 5 « Électricité CFO-CFA » :

1 - SARL DUCHESNE ELECTRICITE – SIRET 444 533 624 00037 avec 88,00 points,
2 - ANTE ENERGY – SIRET 393 746 532 00042 avec 86,95 points,
3 - DESORMEAUX – SIRET 387 934 177 00016 avec 79,41 points,
4 - SNEF – SIRET 056 800 659 01690 avec 79,12 points,
5 - SAS BOSQUER ELECTRICITE – SIRET 444 533 624 00037 avec 73,43 points,
6 - OISSELEC – SIRET 329 845 507 00030 avec 70,68 points,

CONSIDERANT l’avis des membres de la Commission d’Appel d’Offres réunie en séance le 25 août 2025 ;

Le Maire décide :

Article 1 : De tenir compte de l’avis des membres de la Commission d’Appel d’offres et d’attribuer le marché n° 2025-06-V « travaux d’aménagement du poste de police municipale » de la manière suivante :

Lot 1 « Installation de chantier / démolition / maçonnerie / faïences »	MBTP Avenue des 4 Ages 76320 SAINT PIERRE DES ELBEUF SIRET : 419 707 997 00021
Lot 2 « Menuiseries intérieures / cloisons / faux-plafonds »	GALLI MENUISERIE 5 Chemin des vallées 76700 HARFLEUR SIRET : 349 740 472 00015
Lot 3 « Peinture / revêtement de sols »	SARL DOLPIERRE ZA le haut du val Village des artisans 27110 CROSVILLE LA VIEILLE SIRET : 667 250 427 00024
Lot 4 « Plomberie / chauffage / ventilation »	SAS LEBLANC MICHEL 550 Rue de Gaillon 27500 PONT-AUDEMER SIRET : 410 510 754 00022
Lot 5 « Électricité CFO-CFA »	SARL DUCHESNE ELECTRICITE Rue du Moulin Tan 27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON SIRET : 418 513 941 00025

Article 2 : Le marché est à prix forfaitaires comme défini à l’acte d’engagement. Le montant total s’élève à 237 973,23 € HT soit 285 567,88 € TTC :

Lot	Montant forfaitaire	Envoyé en préfecture le 26/08/2025 Reçu en préfecture le 26/08/2025 Publié le 26/08/2025 ID : 027-200077329-20250826-DEC_0236_2025-AU
Lot 1 « Installation de chantier / démolition / maçonnerie / faïences »	48 355,50 € HT soit 58 026,60 € TTC	
Lot 2 « Menuiseries intérieures / cloisons / faux-plafonds »	69 900,00 € HT soit 83 880,00 € TTC	
Lot 3 « Peinture / revêtement de sols »	40 000,03 € HT soit 48 000,04 € TTC	
Lot 4 « Plomberie / chauffage / ventilation »	54 821,00 € HT soit 65 785,20 € TTC	
Lot 5 « Électricité CFO-CFA »	24 896,70 € HT soit 29 876,04 € TTC	

Article 3 : L'exécution du marché débute à compter de l'ordre de service de démarrage de la période de préparation. Les délais d'exécution du marché sont fixés dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières. La période de préparation est d'un mois et débute à compter de l'ordre de service de lancement. Elle n'est pas incluse dans la période de travaux qui débutera à compter de l'ordre de service de démarrage pour une durée de cinq mois. La durée totale du marché est de six mois.

Article 4 : Ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels du marché.

Article 5 : Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure et à Monsieur le Receveur Municipal pour exécution chacun en ce qui le concerne, et le marché sera notifié aux entreprises attributaires du marché.

Article 6 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et informe que cette dernière peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Fait à Pont-Audemer, le 26 août 2025

Le Maire

Alexis DARMOIS

